



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION

Numéro : AT2014-143

Date : 27 Août 2014

Unité administrative responsable Aménagement du territoire

Instance décisionnelle Conseil de la ville

Date cible :

15 Septembre 2014

Projet

Objet

Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 25 août 2014 relativement à la réalisation d'un projet pilote de dalots à vélo dans l'escalier de la Chapelle

Code de classification

No demande d'achat

EXPOSÉ DE LA SITUATION

Madame Anne Guérette, conseillère municipale du district du Cap-aux-Diamants, a déposé, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 25 août dernier, un avis de proposition portant sur la réalisation d'un projet pilote de dalots à vélo dans l'escalier de la Chapelle. Elle propose également que la Ville de Québec procède à l'installation de dalots dans les autres escaliers reliant la Haute-Ville et la Basse-Ville dans l'éventualité où le projet pilote est concluant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES

La topographie entre la Haute-Ville et la Basse-Ville rend difficile la pratique du vélo. Face à cette situation, le Plan directeur du réseau cyclable propose la construction de liens mécaniques dans différents secteurs de la ville et l'aménagement de dalots dans les escaliers reliant la Haute-Ville et la Basse-Ville. Ces mesures visent à assurer le maillage des diverses composantes du réseau cyclable et à faciliter les liaisons cyclables entre les secteurs périphériques et le centre-ville.

La Ville est propriétaire d'environ 20 escaliers publics dans les arrondissements de La Cité-Limoilou et de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge. Seul l'escalier reliant le parc Cartier-Roberval et la côte de Cap-Rouge est muni de dalots.

Le dalot est un moyen peu coûteux pour faciliter le déplacement des cyclistes. Son utilisation est cependant réservée aux cyclistes ayant une bonne force physique, car il est nécessaire de retenir le vélo lors des descentes et de le soulever lors des montées.

L'analyse tend à montrer que l'implantation de dalots dans l'escalier de la Chapelle pourrait, à première vue, contribuer à faciliter les déplacements des cyclistes entre les quartiers Saint-Roch et Saint-Jean-Baptiste. Nous sommes toutefois d'avis qu'il est prématuré de réaliser un projet pilote dans cet escalier tant que la révision plan directeur du réseau cyclable n'aura pas été complétée.

Le processus de révision prévoit une collecte de données afin d'identifier les trajets empruntés par les cyclistes et les escaliers présentant un potentiel d'utilisation intéressant. Il permettra également de préciser les aménagements qui doivent être réalisés pour acheminer les cyclistes en amont et en aval des escaliers. Une analyse devra également être effectuée afin de valider la faisabilité technique d'aménager des dalots dans les escaliers ciblés (type de construction, largeur, longueur, présence de paliers, etc.). Le cas échéant, il faudra obtenir l'autorisation du ministère de la Culture et des Communications, car plusieurs escaliers sont situés dans l'arrondissement historique.

Le processus de révision du plan directeur du réseau cyclable devrait être complété au cours de l'hiver 2015. Il sera alors possible de confirmer la pertinence et la faisabilité d'installer des dalots dans l'escalier de la Chapelle.

RECOMMANDATION

De ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 25 août 2014, relativement à la réalisation d'un projet pilote de dalots à vélo dans l'escalier de la Chapelle.



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION	Numéro : AT2014-143 Date : 27 Août 2014
Unité administrative responsable	Aménagement du territoire
Instance décisionnelle	Conseil de la ville Date cible : 15 Septembre 2014
Projet	
Objet	Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 25 août 2014 relativement à la réalisation d'un projet pilote de dalots à vélo dans l'escalier de la Chapelle
IMPACT(S) FINANCIER(S)	
ÉTAPES SUBSÉQUENTES	
ANNEXES	2014-08-25 - Avis de proposition - Mme Anne Guérette - Projet pilote dalots à vélo escalier (électronique)
VALIDATION	
Intervenant(s)	Intervention Signé le
Responsable du dossier (requérant)	
Marc des Rivières	Favorable 2014-09-04
Approbateur(s) - Service / Arrondissement	
Denis-M Jean	Favorable 2014-09-04
Cosignataire(s)	
Direction générale	
Gilles Dufour	Favorable 2014-09-08
Résolution(s)	
CV-2014-0716	Date: 2014-09-15
CE-2014-1442	Date: 2014-09-10



CONSEIL DE LA VILLE
Séance du 25 août 2014

AVIS DE PROPOSITION

- ATTENDU QUE** La configuration topographique de la Ville de Québec est un obstacle majeur au cyclisme, ce qui rend la circulation en vélo difficile entre la Haute-Ville et la Basse-Ville ;
- ATTENDU QUE** La popularité du cyclisme récréatif et utilitaire est en hausse et les moyens de transport actifs sont particulièrement utilisés dans les secteurs de La Cité, de Limoilou, de Sillery et du Plateau de Sainte-Foy;
- ATTENDU QUE** Certaines artères utilisées par les cyclistes pour circuler entre la Haute-Ville et la Basse-Ville ne sont pas adaptées à la cohabitation entre les divers modes de transport;
- ATTENDU QUE** La Ville de Québec est responsable de mettre à la disposition de ses citoyens des infrastructures qui facilitent les déplacements actifs et qui en assurent la sécurité;
- ATTENDU QUE** Les grandes politiques directrices adoptées par la Ville de Québec telles que le Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la Politique familiale, la Politique en matière d'activités physiques, sportives et de plein air, le Plan directeur d'aménagement du territoire et le Plan de mobilité durable, affirment la nécessité d'encourager le transport actif;
- ATTENDU QUE** Le Plan directeur du réseau cyclable de la Ville de Québec prévoit à son objectif 1.3 l'installation de dalots à vélo dans les escaliers reliant la Haute-Ville et la Basse-Ville;

IL EST PROPOSÉ QUE

1- La ville de Québec mette sur pied un projet pilote de dalots à vélo dans l'escalier de la Chapelle;

2- Advenant le cas où le projet pilote stipulé au point 1 s'avère concluant, la ville de Québec réalise l'objectif 1.3 du Plan directeur du réseau cyclable; soit d'ajouter des dalots à vélo dans les escaliers reliant la Haute-Ville et la Basse-Ville.

Proposé par :

Madame Anne Guérette, district du Cap-aux-Diamants, Arrondissement de La Cité-Limoilou

Appuyé par :

Monsieur Yvon Bussièrès, district Montcalm – Saint-Sacrement, Arrondissement de La Cité-Limoilou



Anne Guérette, conseillère municipale
Ville de Québec
District du Cap-aux-Diamants
Arrondissement de La Cité-Limoilou



Yvon Bussièrès, conseiller municipal
Ville de Québec
District Montcalm – Saint-Sacrement
Arrondissement de La Cité-Limoilou